



Pour diffusion immédiate : 28/09/2022

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

**LA GOUVERNEURE HOCHUL ANNONCE DE NOUVELLES MESURES POUR
GÉRER LE RISQUE DE POLIO ET AMÉLIORER L'AIDE APPORTÉE AUX
DÉPARTEMENTS DE SANTÉ DES COMTÉS**

Le virus de la polio a été déclaré « menace imminente à la santé publique » par la commissaire au Département de la santé (Department of Health) de l'État de New York. Les services de santé locaux bénéficieront ainsi de plus de ressources pour poursuivre leurs efforts de vaccination

Le Département de la santé continue à suivre de près la propagation du virus et travaille avec les autorités sanitaires locales et les partenaires des collectivités pour augmenter les taux de vaccination chez les enfants

Lire la [déclaration de la commissaire](#)

La gouverneure Kathy Hochul a annoncé aujourd'hui que l'État de New York prenait de nouvelles mesures pour endiguer la présence avérée du virus de la polio dans l'État de New York. Son annonce s'accompagnait également d'une déclaration officielle assurant un soutien supplémentaire aux départements de la santé locaux en vue de promouvoir l'immunisation. Plus tôt dans la journée, la commissaire à la santé de l'État de New York, Dr Mary T. Bassett, avait déclaré que le virus de la polio constituait une menace imminente à la santé publique dans l'État de New York. Cette déclaration permet de mettre à la disposition des services de santé locaux davantage de fonds et de ressources pour les aider à mettre en place des centres de vaccination, à approvisionner les professionnels de santé en vaccins et à mener des actions de sensibilisation auprès des New-Yorkais non vaccinés ou insuffisamment vaccinés afin d'augmenter l'immunité, notamment dans les régions les plus touchées par le virus et parmi les enfants.

« Depuis le premier jour, nous avons adopté une approche énergique en matière de santé publique afin de lutter contre la propagation de la polio et de protéger au maximum les New-Yorkais, **a déclaré la gouverneure Hochul**. Cette déclaration permettra de renforcer les efforts que nous déployons actuellement pour protéger les New-Yorkais contre cette maladie paralysante, d'éviter la propagation et d'apporter de l'aide à nos partenaires de santé publique. »

Selon Dr Mary T. Bassett, commissaire au Département de la santé de l'État de New York, « en travaillant chaque jour aux côtés des départements de santé des comtés, de nos partenaires du CDC et de dirigeants dignes de confiance, notre service œuvre efficacement à augmenter les taux de vaccination parmi les enfants et les communautés dans les comtés où la présence du virus a été identifiée. Grâce aux exigences de vaccination mises en place, depuis longtemps, dans les écoles, la très grande majorité des adultes et la plupart des enfants ont déjà bénéficié d'un cycle vaccinal complet contre la polio. Notre préoccupation reste d'assurer que ce vaccin anti-polio soit également administré à temps aux jeunes enfants, ainsi qu'aux enfants et adultes non immunisés ou insuffisamment immunisés qui vivent dans les régions concernées. Nous continuons à y travailler d'arrache-pied. »

Cette déclaration permet de poursuivre la collaboration étroite entre les localités et le Bureau de la pratique de la santé publique (Office of Public Health Practice) du Département de la santé de l'État afin d'obtenir le remboursement de ces actions de santé publique. La déclaration de la commissaire s'applique à toutes les mesures prises pour parer à la propagation du virus de la polio depuis le 21 juillet et jusqu'au 31 décembre.

Ainsi accompagnés par le Département de la santé de l'État, les services de santé locaux poursuivront leurs efforts pour limiter la propagation de la polio dans l'État de New York en assurant le contrôle des eaux usées, une surveillance clinique et la vaccination des New-Yorkaises et New-Yorkais non immunisés ou insuffisamment immunisés. Ces départements mèneront également des campagnes d'éducation et de sensibilisation au sein des collectivités où la présence du virus a été détectée. L'objectif est de mieux informer les populations et de les inciter à la vaccination, en particulier les parents et tuteurs de jeunes enfants.

Suite à l'[identification](#) d'un cas de poliomyélite paralysante chez une personne non vaccinée dans le comté de Rockland, le Département de la santé de l'État a lancé un programme de contrôle des eaux usées afin d'identifier toute éventuelle présence du virus à ce niveau, au sein des collectivités. Les analyses séquentielles réalisées par les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (Centers for Disease Control and Prevention) ont, depuis, mis en évidence des traces avérées du virus de la polio dans des échantillons prélevés dans les comtés de Rockland, d'Orange, de Sullivan et de Nassau, ainsi que dans la ville de New York.

L'État de New York a concentré ses efforts sur les régions où la menace est forte, c'est-à-dire où le virus a été détecté à plusieurs reprises et où le pourcentage d'enfants de deux ans ou plus avec un cycle complet de trois doses de vaccin contre la polio est relativement faible. Il s'agit entre autres des comtés de Rockland, d'Orange et de Sullivan.

Plus tôt, ce mois-ci, la gouverneure Hochul avait déclaré un [état d'urgence en cas de catastrophe](#) afin de lutter énergiquement contre la menace d'une épidémie éventuelle et

de préserver la santé publique. Cette déclaration permet d'augmenter les ressources mises à disposition pour protéger les New-Yorkais contre cette maladie paralysante.

La gouverneure Hochul avait auparavant publié un [décret](#) à effet immédiat pour élargir le réseau de professionnels susceptibles d'administrer le vaccin contre la polio : celui-ci autorise le personnel des services médicaux d'urgence, les sages-femmes et les pharmaciens à vacciner et permet aux médecins et aux infirmières praticiennes agréées d'émettre des ordonnances permanentes non spécifiques aux patients pour les vaccins contre la polio. Ce décret, promulgué au mois de juillet, demande également aux professionnels de santé d'envoyer les informations sur la vaccination contre la polio au Département de la santé de l'État de New York via le New York State Immunization Information System (NYSIIS) afin d'aider l'agence et les services de santé locaux à concentrer leurs efforts de vaccination sur les régions où ils sont le plus nécessaires tout en fournissant une autre [source de données](#) permettant d'apprécier le niveau de protection contre la polio au sein des différentes collectivités.

Le vaccin contre la polio a longtemps fait partie de l'ensemble des vaccins recommandés par le comité consultatif sur les pratiques de vaccination (Advisory Committee on Immunization Practices) des Centres pour le contrôle et la prévention des maladies, ainsi que des conditions requises pour la scolarisation dans l'État de New York. La plupart des adultes et de nombreux enfants de l'État de New York sont donc déjà vaccinés.

Les effets des vaccins contre la polio sont durables. Le vaccin anti-polio inactivé, le seul qui soit disponible aux États-Unis, protège 99 % des gens ayant reçu un schéma vaccinal complet. Entre le 21 juillet et le 25 septembre, quelque 26 000 doses de vaccin anti-polio ont été administrées à des enfants, jusqu'à 18 ans inclus, dans les comtés de Rockland, d'Orange, de Sullivan et de Nassau, ce qui représente une augmentation de 26 % par rapport à la même période en 2021.

Les parents et tuteurs d'enfants de 17 ans ou moins n'ayant pas été suffisamment vaccinés ou n'étant pas à jour dans leurs vaccinations contre la polio doivent immédiatement s'assurer que leurs enfants reçoivent toutes les doses recommandées. L'urgence concerne particulièrement celles et ceux qui vivent, travaillent, sont scolarisés ou entretiennent des interactions sociales fréquentes dans les [collectivités où le virus de la polio a été détecté à plusieurs reprises dans les eaux usées](#), c'est-à-dire les comtés de Rockland, d'Orange et de Sullivan.

Les New-Yorkaises et New-Yorkais non vaccinés ou insuffisamment vaccinés qui vivent ou travaillent dans des zones où le virus de la polio a été détecté à plusieurs reprises et qui sont, de ce fait, exposés à un risque accru de contamination doivent veiller à recevoir toutes les [doses recommandées](#).

Les New-Yorkais adultes vivant en dehors de ces zones qui n'ont pas été vaccinés, ne sont pas sûrs de leur statut vaccinal ou ne sont pas à jour dans leurs vaccinations doivent consulter un professionnel de santé. Si la vaccination leur est recommandée,

mais que le professionnel de santé ne dispose pas de doses de vaccin, les New-Yorkais sont invités à se rapprocher de leur département de santé local.

La polio est une maladie grave et potentiellement fatale qui affecte le système nerveux et peut entraîner une faiblesse musculaire, une paralysie, voire le décès. Elle est très contagieuse et peut être transmise par des personnes asymptomatiques ou présentant des symptômes allant de légers symptômes pseudo-grippaux à une paralysie, un handicap irréversible ou le décès.

En savoir plus sur [la polio](#), [la vaccination contre la polio](#), [le taux de vaccination contre la polio chez les enfants à partir de 2 ans, par comté](#), par [code postal](#), et sur les derniers [résultats de contrôle des eaux usées](#).

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418